



lundi 28 juillet 2025

Lors de la sécheresse estivale de 2022, notre collectivité a rencontré d'importantes difficultés liées à l'exploitation du forage situé sur le site de la FOUX. Après avoir fait appel à un bureau d'études spécialisé, il a été établi que ce forage, datant de 1964, était obsolète et fortement colmaté.

Dans un souci de valorisation des ressources locales et de maîtrise du prix de l'eau, nous avons décidé de réaliser un nouveau forage sur cette même parcelle. Aujourd'hui, ce nouveau forage est pleinement opérationnel. Il convient toutefois de préciser que cette amélioration ne signifie pas que la commune dispose de davantage d'eau, car nous continuons à puiser dans la même nappe phréatique.

Après deux années de sécheresse intense, la saison hivernale 2024-2025 a connu une pluviométrie globalement abondante. Cependant, malgré ces précipitations, le niveau du Gapeau est en forte baisse, ce qui traduit un déséquilibre persistant entre les apports en eau et les prélèvements.

Notre exploitant nous informe par ailleurs que les volumes d'eau actuellement consommés sont nettement supérieurs à ceux de l'année précédente, ce qui provoque une réaction rapide et préoccupante du niveau de la nappe.

À ce jour, le préfet du Var a pris un arrêté plaçant 149 communes, dont Cuers, en vigilance sécheresse de niveau 1 (niveau gris). Pour connaître les recommandations d'usage de l'eau actuellement en vigueur, vous pouvez consulter le site de la préfecture du Var :

📍 <https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Secheresse/Point-de-situation/Les-mesures-de-restriction-et-d-interdiction-d-usage-de-l-eau>

En fonction de l'évolution de la situation hydrologique, le préfet pourra être amené à prendre des mesures plus strictes de restriction et de limitation des usages de l'eau. Il est donc essentiel que chacun d'entre nous adopte des comportements responsables afin de réduire notre consommation.

L'eau est une ressource précieuse et fragile. Face au changement climatique et à l'augmentation de la population, nous devons faire preuve de responsabilité. Cela passe par des gestes simples et concrets :

- limiter l'arrosage des pelouses et jardins,
- privilégier l'arrosage en soirée,
- récupérer l'eau de pluie pour les usages non potables,
- éviter le nettoyage des véhicules hors stations spécialisées,

La municipalité continuera à mettre tout en œuvre pour garantir la continuité du service public de l'eau potable. Cependant, la préservation de cette ressource vitale dépend aussi de nous tous.

Soyons écocitoyens et unissons nos efforts pour préserver notre environnement et je sais pouvoir compter sur vous comme en 2022 où vous aviez adapté vos comportements au point de faire baisser la consommation d'eau de 10% ce qui avait permis la préservation de notre ressource en eau.

M. le Maire

Bernard MOUTTET